

Aux contribuables de la susdite municipalité AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Joëlle Vadeboncoeur-Harrison, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité,

QUE:

Lors d'une session ordinaire tenue le 12^e jour de décembre 2024, le conseil municipal de Notre-Dame-de-Montauban a adopté le RÈGLEMENT #2024-417 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-364 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

QUE:

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée, situé au 555 avenue des Loisirs, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

QUE:

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Notre-Dame-de-Montauban, ce 17 ième jour de décembre 2024.

Joëlle Vadeboncoeur-Harrison

Directrice générale et Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Joëlle Vadeboncoeur-Harrison, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi le 17^{ième} jour de décembre 2024.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 17^{ième} JOUR DE DÉCEMBRE 2024

Joëlle Vadeboncoeur-Harrison

Directrice générale et Greffière-trésorière